

2024

DIVORCER DEVANT UN JUGE

Corinne FERRER

SOMMAIRE

Divorce Judiciaire: l'audience des mesures provisoires

Divorce judiciaire l'audience finale

Et après?

1

2

3

1) AUDIENCE DE MESURES PROVISOIRES EN DIVORCE

1^{ere} étape de la procédure de divorce
Il s'agit d'une audience sur les mesures qui vont s'appliquer durant la procédure de divorce aussi appelées mesures provisoires en divorce.

Si vous ne vous présentez pas une décision sera rendue en votre absence sur la base des déclarations de l'adversaire .
Par contre l'époux en demande est tenu d'être présent.

La convocation est reçue par huissier de justice.
.

Où ?
L'audience se déroule au tribunal judiciaire de la ville dans laquelle se situe le domicile conjugal .
C'est écrit sur la convocation, avec l'adresse et l'heure.
L'audience n'est pas publique.
Elle se déroule dans le bureau du magistrat .



DIVORCE JUDICIAIRE:LES MESURES PROVISOIRES

Que va t il se passer ?

Le juge est là pour deux choses :

a)Concilier les parties

Le juge prend acte de la situation et demande aux époux s'il souhaite signer le procès-verbal d'acceptation de la rupture des liens du mariage .

Cette acceptation est irrévocabile. Il n'est pas possible d'y revenir même en cas d'appel.

Elle a pour intérêt d'éviter le divorce pour faute.

Mieux vaut cependant faire le point avant l'audience avec votre avocat pour savoir s'il est judicieux d'accepter à ce stade.

b)Prononcer les mesures provisoires en fonction des demandes formulées dans la requête et éventuellement des vôtres

- Autoriser les époux à résider séparément
- Le domicile conjugal
- La garde et la pension alimentaire des enfants
- Une éventuelle pension pour le conjoint
- La prise en charge des crédits,
- L'attribution des véhicules

Jusqu'à quand ?

Ces mesures vont s'appliquer tout au long de la procédure du divorce.

L'AUDIENCE EN DIVORCE

2) l'audience finale en divorce

Comment ? votre avocat vous indique la date d'audience
Votre présence n'est pas obligatoire mais vous pouvez y assister

Où ? au palais de Justice place Pierre Flotte
Quand ? à l'heure de la convocation

Qui ? à l'audience seront présents : les parties si elles le souhaitent
1 ou 3 magistrats en fonction
1 greffier,
Les avocats

Pour faire quoi ?

Pour que soit évoqué le dossier : le divorce, éventuellement la liquidation et la prestation compensatoire
Les mesures concernant les enfants
Le juge ne pose pas de questions aux parties car la procédure est écrite
Il indiquera la date à laquelle la décision sera prise.(cette date n'est pas toujours respectée à Montpellier il y a régulièrement des retards sur les jugements à rendre)





1 ° prenez les devants : mieux vaut être en demande pour avoir la maîtrise de la durée de la procédure les mesures provisoires durent aussi longtemps que la procédure et si la pension est élevée , le demandeur aura la possibilité de reculer l'audience finale.

2) si vous quittez le domicile conjugal , prévenez les voisins ou la mairie, et donnez une adresse, si votre conjoint saisit la justice en 1er, mieux vaut recevoir la convocation sinon l'audience pourrait avoir lieu à votre insu ce qui pourrait être grave de conséquences

ET APRES ?

Vous pouvez faire appel des décisions rendues sauf lorsqu'elles l'ont été selon un accord

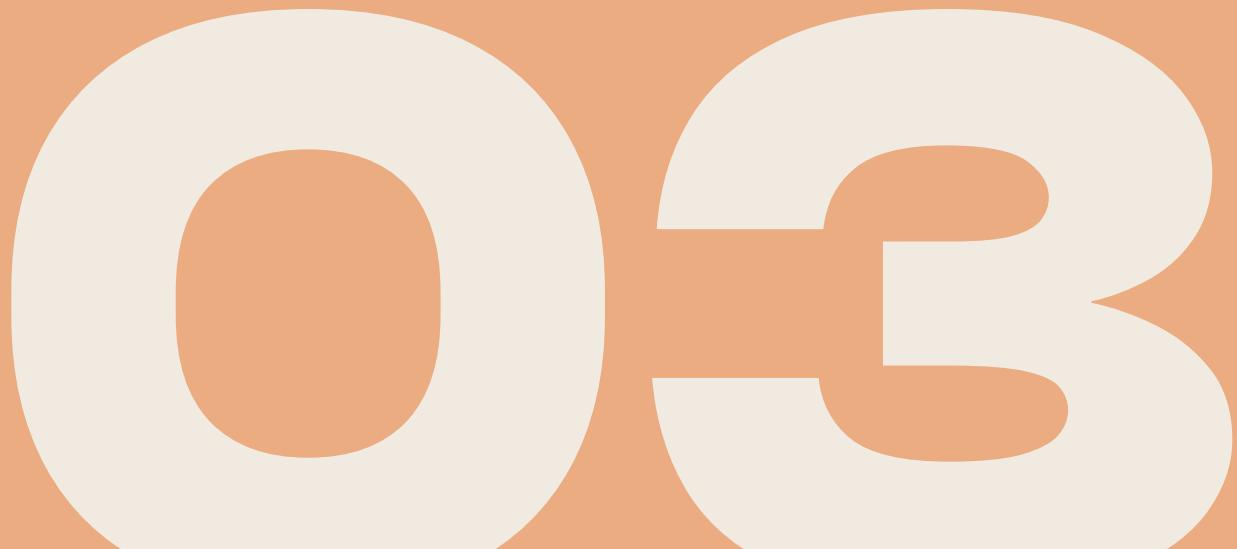
Les délais d'appels sont d'environ 18 mois à Montpellier.

La prestation compensatoire n'est pas due pendant le temps de l'appel (appel suspensif)

Il faudra s'occuper de la liquidation du régime matrimonial

Si vous étiez mariés sous le régime de la communauté, il faut faire le point sur le patrimoine à partager et le faire évaluer

Si vous êtes mariés sous le régime de séparation, il y a aussi un partage à entreprendre.



MON RÔLE

je vous accompagne pendant la procédure

Je m'occupe des formalités post divorce

je vous conseille sur l'opportunité d'un appel

je vous guide sur le partage

Je rédige un projet liquidatif avant le divorce pour définir une stratégie

2024

MERCI

Corinne FERRER